



INSTITUT DE FORMATION CONTINUEE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR POUR ADULTES

Rue Jonfosse 80, 4000 LIEGE

Tél. : 04/221.34.70 ou 04/223.67.17 - Fax : 04/230.41.96

E-mail : info@ifcjonfosse.be - Site : <http://www.ifcjonfosse.be>

**Stage d'immersion :
Aptitude à l'éducation des élèves a besoins
spécifiques**

98 22 30 U36 D1

Année scolaire 2018 – 2019

Contrat de formation

Intitulé de l'U.E. : Stage d'immersion : Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques	
Volume horaire : 40 périodes	
Titulaire : M. Wathelet	Code : 98 22 30 U36 D1

Prérequis :

Capacités

Dans le respect du cadre déontologique, au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives relevant de l'enseignement spécialisé ou en intégration,

- présenter une problématique visant le développement global ou des compétences de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé ;
- proposer une hypothèse de travail ou une question de départ, sur base de la description et de l'analyse critique des situations dans au moins un des domaines suivants : psychologie, pédagogie, éducation à la santé, paramédical, droit et législation des secteurs concernés, sociologie, communication, sciences fondamentales ;
- situer son hypothèse de travail en lien avec une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs ;
- proposer des pistes de solutions en référence à des bases théoriques ;
- répondre de manière claire, concise et argumentée aux questions qui lui seront posées lors de la présentation orale de son travail.

Titre pouvant en tenir lieu

- Tout titre donnant accès à une fonction comme membre des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique.
Ou
- Tout détenteur d'une attestation d'exercice dans une des fonctions ci-dessus dans l'enseignement.

Contenus et modalités :

L'unité d'enseignement se segmente en différents moments:

- Quatre séances de guidance
 - deux séances collectives de transmissions de savoirs et d'explications ;
 - deux séances individuelles en rapport direct avec le travail de l'étudiant.
- L'observation de situations pédagogiques propres à sa profession ;
- La participation à des activités d'enseignement ou d'autres activités pédagogiques (conseils de classe, réunions de parents...) ;
- La rédaction d'un rapport d'observation.

Objectifs :

Permettre à l'étudiant, en présence d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé ou fréquentant une école inclusive, dans le respect des règles de la déontologie liées à la fonction, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles et en veillant à s'intégrer à l'équipe :

- De réaliser des observations de situations pédagogiques propres à sa profession ;
- De décrire des situations didactiques propres à chaque type d'enseignement spécialisé choisi, en tenant compte de critères tels que l'étiologie des handicaps, les caractéristiques psychopathologiques, les techniques orthopédagogiques spécifiques, les procédés méthodologiques, le contexte ;
- D'identifier et d'établir, sur base de faits vécus, la complémentarité entre les activités de l'enseignant et le rôle d'autres intervenants notamment le personnel éducatifs et paramédical, le centre de guidance, la direction, les parents ;
- D'analyser le contexte entourant les situations didactiques ;
- De participer à des activités d'enseignement ou à d'autres activités pédagogiques. (conseils de classe, réunions de parents...) en :
 - utilisant des outils et techniques appropriés aux situations,
 - évaluant les processus développés ;
- De rédiger un rapport d'observation qui relate ses expériences en :
 - présentant et justifiant le choix des outils méthodologiques employés et les résultats obtenus dans leur application,
 - les analysant dans une critique constructive au niveau des savoir-faire et des savoir-être,
 - rendant compte des difficultés rencontrés, des solutions qui s'y rapportent dans une perspective interdisciplinaire et des comportements adoptés afin d'en tirer les conclusions générales à d'autres situations ;
- D'intégrer les conclusions générales du stage dans un rapport.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Différents types de transmissions de savoirs seront en action :

- Rencontres informelles et échanges d'expériences professionnelles ;
- Auto-réflexions et auto-évaluation ;
- Transmissions de savoirs théoriques et pratiques ;
- Constructions collectives d'outils ;
- Suivi individualisé

Evaluation :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable : dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en observant les règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE :

- De présenter un rapport d'observation (à rendre le 21 mai à 18H à Jonfosse) mettant en évidence sa capacité à :
 - décrire objectivement une situation spécifique dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive,
 - décrire et justifier les spécificité du/des rôle(s) respectif(s) de chaque intervenant dans la situation décrite,
 - réaliser une analyse réflexive des observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité de son intervention
- le niveau d'adéquation des moyens mis en œuvres,
- le degré d'autonomie, l'adéquation et l'originalité des initiatives,
- le degré de rigueur et la pertinence du vocabulaire utilisé.

Matériel obligatoire :

- Syllabus de l'IFC
- De quoi prendre note
- Tous les documents de stage nécessaires à la construction de votre rapport de stage

Gestion des absences :

La réussite de l'unité d'enseignement dépend fortement de la présence assidue aux séances de guidance et aux activités dans la mesure où :

- de nombreuses notions seront vues et explicités en présentiel
- de nombreuses consignes, aides individuelles et collectives à l'accomplissement du stage et à la réalisation du rapport se font en classe.

L'étudiant(e)

Nom et prénom :

Signature :

Le professeur

Nom et Prénom :

Signature :

Consignes

L'ensemble de l'unité d'enseignement comporte 40 périodes à réaliser par l'étudiant et réparties de la manière suivante :

- 20 périodes d'observation,
- 10 périodes d'activités,
- la rédaction du rapport de stage.

Le stage s'effectuera au sein de l'enseignement secondaire officiel (FWB, Provinces, Villes et Communes). Les projets de stage dérogeant à cette règle feront l'objet d'une demande de dérogation sous forme de courriel adressé à Madame STOFFELS, Directrice (a.stoffels@ifcjonfosse.be). La convention de stage ne sera alors signée par Madame WATHELET qu'en cas de réponse positive.

Le lieu de stage doit être choisi en accord avec le professeur chargé de la guidance.

L'observation (20 périodes)

Les 20 périodes d'observation doivent être réalisées dans le cadre d'une fonction pouvant être exercée par l'étudiant dans le respect du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

Afin d'enrichir ses pratiques professionnels, il est vivement conseillé à chaque étudiant de diversifier les observations réalisées.

Les étudiants qui exercent déjà une fonction dans l'enseignement spécialisé ou inclusif peuvent réaliser 10 périodes d'observation dans le cadre de leurs prestations. Les 10 périodes restantes devront être réalisées dans une autre classe ou une autre école.

Les activités d'enseignements ou autres activités pédagogiques (10 périodes)

L'étudiant doit participer à des activités d'enseignement ou autres activités pédagogiques pour un minimum de 10 périodes.

Participer à une activité d'enseignement signifie réaliser un cours soit de manière individuelle, soit en collaboration avec un collègue ou un professeur en activité.

Participer à une autre activité pédagogique signifie assister à un conseil de classe, participer à une réunion de parents, accompagner une sortie pédagogique, collaborer à l'élaboration d'un projet...

Encadrement

La réalisation du rapport de stage d'immersion fait l'objet d'un suivi collectif réparti sur deux séances obligatoires.

Un encadrement individuel est réalisé sur base de rendez-vous pris avec le professeur chargé de la guidance. Il appartient à l'étudiant de prendre contact avec le professeur afin de le tenir informé de l'état d'avancement du travail. Un minimum de deux rendez-vous est requis.

L'unité d'enseignement "Stage d'immersion : aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques" est assimilée à un cours, elle est donc soumise aux mêmes exigences en matière de présences.

Rapport de stage

Le rapport de stage représente un travail autonome et personnel : la guidance sert à donner des conseils et non à diriger étroitement le travail de l'étudiant.

Le rapport de stage est à rendre pour le **21 mai 2018** à Madame WATHELET.

L'objectif est de réaliser un rapport de stage reflétant l'ensemble des caractéristiques du contexte et du travail réalisé lors du stage d'immersion.

Au travers de la rédaction d'un rapport d'observation circonstancié et contextualisé, respectant les règles et usages de la langue française, l'étudiant sera capable de

- décrire objectivement une situation spécifique dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive,
- décrire et justifier les spécificité du/des rôle(s) respectif(s) de chaque intervenant dans la situation décrite,
- réaliser une analyse réflexive des observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés.

Le rapport de stage doit comprendre plusieurs sections obligatoires :

- une convention de stage (annexe 1) par établissement d'accueil,
- une copie de l'analyse de risque,
- une grille horaire de stage (annexe 2) par établissement d'accueil,
- la grille des activités (annexe 3),
- l'introduction,
- la section décrivant et analysant les observations (annexe 4),
- la section décrivant et analysant les activités participatives (annexe 5),
- la conclusion,
- une analyse critique/réflexive des observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés.

A chacun, en fonction de l'établissement qu'il a intégré ou au sein du lequel il travaille, de déterminer les éléments pertinents et indispensables pouvant être ajoutés aux éléments obligatoires cités ci-dessus.

Il est possible de faire référence aux différents cours de la section afin de mieux cerner comment et avec quels éléments le rapport peut être rédigé.

Plusieurs documents à plusieurs destinations :

Les conventions de stage et les analyses de risques doivent être complétées et signées par tous les intervenants avant de débiter les activités sur le terrain.

Ces documents sont à télécharger sur le site de l'IFC (<http://www.ifcjonfosse.be> menu "Accès élèves" avec le nom d'utilisateur "eleves" et le mot de passe "ifcjonfosse").

Une copie de la convention de stage doit être déposée au secrétariat de l'IFC, auprès du professeur de guidance et à l'établissement qui accueille l'étudiant.

Une copie de l'analyse de risque doit être déposée au secrétariat.

Lors des différentes prestations, l'étudiant doit être en possession de la convention et de l'horaire de stage.

Evaluation

La grille d'évaluation du rapport de stage (annexe 6) permet l'évaluation des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement. Par conséquent, il est vivement conseillé à l'étudiant de se référer à cette grille d'évaluation pour la rédaction du rapport de stage.

L'évaluation de l'unité d'enseignement «Stage d'immersion : aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques » induit soit une décision de réussite, soit une décision de refus.

Affichage

Les résultats des délibérations sont affichés rue Jonfosse, 80, 2ème étage à 4000 Liège. Aucun courrier ne sera envoyé aux étudiants.



INSTITUT DE FORMATION CONTINUEE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR POUR ADULTES

Rue Jonfosse 80, 4000 LIEGE

Tél. : 04/221.34.70 ou 04/223.67.17 - Fax : 04/230.41.96

E-mail : info@ifcjonfosse.be - Site : http://www.ifcjonfosse.be

Convention de stage d'immersion Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques

Entre :

- **l'établissement scolaire**

Dénomination et adresse :

.....

.....

Représenté par :

- **l'Institut de Formation continuée (IFC), rue Jonfosse 80 à 4000 Liège – tél : 04/221-34-70, représenté par :**

Anne STOFFELS, Directrice

- **et l'Etudiant :**
dénommé stagiaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'établissement scolaire mentionné ci-dessus accepte de prendre en stage l'étudiant(e) précité(e).

Article 2

– Le stage s'effectuera pendant la période du au à raison de périodes (50').

Article 3

– Le maître de stage sera (nom, adresse et téléphone) :

.....

.....

.....

– Le (la) délégué(e) de la direction de l'IFC sera (nom, fonction, adresse et téléphone) :
Professeur de pédagogie :

.....

.....

.....

Article 4

L'étudiant(e) candidat(e) stagiaire s'engage à contacter la direction de l'établissement avant toute démarche auprès d'un professeur concernant une demande de stage.

Article 5

L'étudiant(e) stagiaire s'engage à accomplir de son mieux les tâches qui lui seront confiées, dans le respect des consignes et conditions imposées par le service de direction et les responsables du stage.

Article 6

En ce qui concerne la situation juridique des stagiaires, ceux-ci continuent à relever de l'Institut de Formation continuée où ils sont étudiants. Il n'existe entre eux et l'établissement qui les accepte en stage aucun engagement de louage de services. Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

- (a) l'élève stagiaire ne sera pas rémunéré(e) et de ce fait ne sera pas assujéti(e) à la législation de la sécurité sociale ; aucune cotisation ne peut donc être mise à charge de l'établissement qui accueille le/la stagiaire ;
- (b) l'élève stagiaire bénéficiera, en cas d'accident corporel survenu sur le lieu du stage ou au cours du trajet pour s'y rendre ou pour en revenir, des mêmes garanties que s'il s'agissait d'un accident survenu à l'Institut de Formation continuée ou au cours du trajet domicile-école, aller et retour, telles qu'elles sont prévues par la police d'assurance des écoles de la Ville de Liège ;
- (c) la responsabilité civile de l'élève stagiaire est couverte par la police d'assurance des écoles de la Ville de Liège.

Article 7

Les préparations des leçons ou d'activités diverses seront présentées au maître de stage une semaine avant le déroulement de l'activité.

Les préparations seront également remises au professeur de pédagogie de l'Institut de Formation continuée.

Article 8

Le maître de stage s'engage à remplir la grille d'évaluation pour les séances d'activité de stage.

Article 9

Le professeur de pédagogie chargé du stage s'engage :

- (a) à suivre l'évolution du stage avec le maître de stage et l'étudiant ;
- (b) à effectuer, sur l'ensemble des heures prestées, au moins une visite au cours de laquelle il s'informerait du déroulement du stage (vécu, compétences, difficultés) ;
- (c) à concrétiser ses visites par une appréciation portée à la connaissance de l'étudiant.

Article 10

Une semaine avant le début des activités d'essai ou de stage, l'étudiant devra remettre au professeur de pédagogie de l'IFC l'horaire détaillé de ses prestations.

Article 11

L'étudiant stagiaire s'engage à assurer les leçons et activités didactiques qui lui sont confiées, mais également les activités connexes qui incombent aux professeurs : prise en charge des élèves lors des déplacements de la cour de récréation vers la classe, préparation du matériel didactique avant le cours, correction des travaux (soumise à l'approbation du titulaire).

Article 12

Chaque étudiant stagiaire accepte de se conformer aux dispositions du règlement d'ordre intérieur de l'établissement qui les accueille.

Le port de tous les signes spécifiques et l'expression de convictions religieuses, philosophiques ou politiques sont interdits lors des activités dans l'école.

En cas de mauvaise volonté, d'inconduite, de violation délibérée du règlement, d'absence injustifiée au stage, l'établissement où se déroule le stage pourra mettre fin à la présente convention. Il en informera par écrit la Direction de l'Institut de Formation continuée.

Article 13

Durant l'exécution de la présente convention de stage, l'étudiant(e) est sous l'autorité des deux établissements qui ont signé la convention.

S'il y a lieu, le professeur de stage s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver une solution aux problèmes posés.

Article 14

Les évaluations sont réalisées par le maître de stage et le professeur de pédagogie dans le respect des acquis d'apprentissage du dossier pédagogique "Stage d'immersion : Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques".

Fait en 3 exemplaires¹ à Liège le

Signatures :

*Pour l'établissement scolaire qui
accueille le stagiaire,*

*Pour l'Institut de Formation continuée,
le professeur de pédagogie*

Signature de l'Etudiant,

¹ 1 exemplaire pour le maître de stage, 1 exemplaire pour l'Institut de Formation continuée (via le professeur de pédagogie) et 1 exemplaire pour l'étudiant.

Horaire du stage d'immersion - CAES

Stagiaire :

Nom :
 Prénom :
 Téléphone :
 e-mail :

Etablissement : (nom, adresse, téléphone)

.....

Direction :

Maître(s) de stage : (nom et téléphone)

.....

Date (chronologique)	Horaire précis de ... à ...	Classe	Titre de la séquence	Local	Cumul des périodes	Nom et signature du maitre de stage

Justificatif des activités participatives - Stage d'immersion - CAES

Nom et prénom :

	Dénomination de l'activité	Date	Horaire précis de ... à ...	Lieu	Objectif(s) de l'activité	Rôle du stagiaire	Nom et signature du maitre de stage ou de la direction
Activité 1							
Activité 2							

Justificatif des activités participatives - Stage d'immersion - CAES (suite)

Nom et prénom :

	Dénomination de l'activité	Date	Horaire précis de ... à ...	Lieu	Objectif(s) de l'activité	Rôle du stagiaire	Nom et signature du maître de stage ou de la direction
Activité 3							
Activité 4							

Grille d'observation de leçons/activités suivies durant le stage d'immersion - CAES

Compléter de manière précise la grille ci-dessous pour deux activités observées durant le stage d'immersion (la forme de ce document peut être modifiée).

Nom et prénom :

École de stage :

.....

Sujet de l'activité :

.....

Objet de l'activité :

.....

Nombre d'apprenants présents :

Classe, type, forme :

1. Quels sont les déficiences/handicaps/troubles diagnostiqués pour chacun des apprenants constituant le groupe (voir PIA) ?

2. De quelle(s) manière(s) se manifeste(nt) ces déficiences/handicap(s)/trouble(s) durant la séquence ?

3. Des techniques orthopédagogiques spécifiques sont-elles utilisées ? Si oui, décrivez-les.

4. Quels sont les procédés méthodologiques mis en place pour réaliser cette activité ?

5. Décrivez le contexte de la classe durant cette activité (organisation matérielle, temporelle, spatiale et humaine).

6. Décrivez les rôles endossés par chacun des intervenants durant cette activité.

Préparation pour chaque activité (modèle)

Nom et prénom :

Date de l'activité :

École de stage :

Classe, type, forme :.....

Nombre d'apprenants :

Sujet de l'activité :

Sujet de l'activité précédente :

Matériel prévu :

Prérequis nécessaires à l'installation de l'activité :
.....
.....
.....
.....

Objectif général de l'activité :
.....
.....
.....
.....

Objectifs :

Quelles sont les raisons qui justifient la mise en place de l'activité, dans quel but et pour arriver à quel résultat mettez-vous cette activité en place, que voulez-vous que les apprenants acquièrent ?

Activité(s) :

Décrivez précisément et de manière chronologique le déroulement et le contenu de l'activité mise en place, en mentionnant les durées prévues.

Méthodes :

Quel moyen didactique, orthopédagogique, allez-vous mettre en place pour que votre activité soit cohérente et efficace. Justifiez les choix opérés.

Matériel :

De quel matériel aurez-vous besoin pour chaque phase de votre activité. Justifiez les choix opérés.

GRILLE D'ÉVALUATION

STAGE D'IMMERSION :

APTITUDE À L'ÉDUCATION DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, préalablement, qu'il est capable de :

Respecter la déontologie et de l'éthique professionnelle	O	N
Observer les règles d'usage de la langue française	O	N
Recourir, le cas échéant, aux TICE	O	N

Ensuite, il prouvera qu'il maîtrise l'acquis d'apprentissage suivant :

présenter un rapport d'observation mettant en évidence sa capacité à :		
<ul style="list-style-type: none"> décrire objectivement une situation spécifique dans l'enseignement spécialisé ou dans une école inclusive, 	A	NA
Critères		
1. Une situation spécifique de l'enseignement spécialisé (ou de l'école inclusive) est décrite.	O	N
2. La description est objective	O	N
3. La description est pertinente	O	N
<ul style="list-style-type: none"> décrire et justifier les spécificités du/des rôle(s) respectif(s) de chaque intervenant dans la situation décrite, 	A	NA
Critères		
1. Les spécificités du /des rôles de chaque intervenant sont décrites.	O	N
2. Les spécificités du /des rôles de chaque intervenant sont justifiées	O	N
<ul style="list-style-type: none"> réaliser une analyse réflexive des observations et du vécu de stage en identifiant les points forts et les moments critiques observés, 	A	NA
Critères		
1. Les observations et le vécu en stage font l'objet d'une analyse réflexive.	O	N
2. L'analyse réflexive montre les points forts des observations et du vécu en stage.	O	N
3. La description est pertinente	O	N

Si le seuil de réussite est atteint, il sera tenu compte des degrés de maîtrise suivants :

le degré de qualité de son intervention,	F	S	B	TB	E
le niveau d'adéquation des moyens mis en œuvre,	F	S	B	TB	E
le degré d'autonomie, l'adéquation et l'originalité des initiatives,	F	S	B	TB	E
le degré de rigueur et la pertinence du vocabulaire utilisé.	F	S	B	TB	E

L'acquis d'apprentissage est atteint : Réussite : %

L'acquis d'apprentissage n'est pas atteint : Ajournement

Refus

Commentaire